

Séance du 20 octobre 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 14 octobre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Bisauta, Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mme Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mmes Thicoïpé, Loupien-Suares, MM. Ugalde, Barrère, Conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Millet-Barbé à M. Etchegaray, Mme Dumas à Mme Lauqué, M. Labayle à M. le Maire, M. Gouffrant à M. Pommiez, M. Lacassagne à Mme Darmendrail, Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton, Mme Salducci à Mme Demont, M. Bergé à Mme Thicoïpé.

SECRETAIRE : M. Gastambide.

M. Gastambide présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : ESPACES PUBLICS ET CADRE DE VIE – Toponymie – Dénominations de voies et lieux.

La présente délibération, sur propositions de la commission extra-municipale « patrimoine et toponymie » du 28 septembre 2011, a pour objet d'attribuer un nom aux voies et aux lieux suivants :

Esplanade du Polo Beyris : Esplanade Etienne BALSAN (1878-1953), créateur du terrain de polo en 1922.

Giratoire à l'intersection de l'avenue Paul Pras et de l'avenue Raoul Follereau : Giratoire Suzanne ELOSU (1901-1980), médecin et conseillère municipale.

Giratoire avenue du Huit Mai 1945, au droit du n° 27 : Giratoire de LARRONDOUETTE.

Giratoire avenue du Huit Mai 1945, au droit de Technocité : Giratoire TECHNOCITE.

Giratoire à l'intersection de la rue Raoul Perpère et de la rue des Pontots: Giratoire PERPERE.

Placette au droit de la passerelle piétonne à Saint-Bernard : Placette Roger ETCHEGARAY (1916-2007), syndicaliste dit « l'avocat des pauvres ».

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ces dénominations.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.